

Arrêtés ministériels

A.M., 2021

Arrêté numéro 2021-019 du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en date du 19 juillet 2021

CONCERNANT la modification de la superficie de la Forêt d'enseignement et de recherche de la Gaspésie-et-des-Îles

LE MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS,

VU l'article 20 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF, chapitre A-18.1) qui édicte que, pour favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie et en aménagement durable des forêts, le ministre peut constituer des forêts d'enseignement et de recherche;

VU l'article 21 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le ministre peut, aux conditions qu'il détermine, confier la gestion d'une forêt d'enseignement et de recherche à un organisme sans but lucratif voué à l'enseignement ou à la recherche;

CONSIDÉRANT que la Forêt d'enseignement et de recherche de la Gaspésie-et-des-Îles, située dans le canton de Baie-de-Gaspé-Sud, a été constituée par l'arrêté ministériel numéro 000267 du 30 mai 1994;

CONSIDÉRANT que la gestion de cette forêt d'enseignement et de recherche a été confiée au Cégep de la Gaspésie et des Îles;

CONSIDÉRANT que le Cégep de la Gaspésie et des Îles a transmis le 3 mars 2021 une demande d'agrandissement de la superficie de la Forêt d'enseignement et de recherche de la Gaspésie-et-des-Îles par l'ajout d'un territoire situé dans le canton de Baie-de-Gaspé-Sud d'une superficie de 77,9 hectares et d'un territoire situé dans le canton de York d'une superficie de 96,83 hectares;

CONSIDÉRANT que ces nouveaux territoires offrent une plus grande diversité forestière et permettent de mieux assurer la réalisation des activités liées à l'enseignement et à la recherche dans le cadre des programmes du Cégep de la Gaspésie et des Îles;

VU l'article 367 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier suivant lequel le ministre des Ressources naturelles et de la Faune est responsable de l'application de cette loi;

VU le décret 692-2020 du 30 juin 2020 suivant lequel le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs se voit confier les fonctions du ministre des Ressources naturelles et de la Faune prévues à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

La superficie de la Forêt d'enseignement et de recherche de la Gaspésie-et-des-Îles, constituée par l'arrêté ministériel numéro 000267 du 30 mai 1994, est augmentée par l'ajout de 77,9 hectares situés dans le canton de Baie-de-Gaspé-Sud et 96,83 hectares situés dans le canton de York, portant la superficie totale de cette forêt d'enseignement et de recherche à 364,41 hectares, tel qu'il appert de la description technique annexée au présent arrêté.

Québec, le 19 juillet 2021

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,
PIERRE DUFOUR

DESCRIPTION TECHNIQUE

FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DE LA GASPÉSIE-ET-DES-ÎLES

Superficie : 364,41 hectares

MRC : La Côte-de-Gaspé

Canton : Baie-de-Gaspé-Sud

Rang I parties des lots 42 à 47 inclusivement
Rang II parties des lots 15, 16, 17 et 18

Ajout :

Canton : Baie-de-Gaspé-Sud

Rang I lots 40 et 41 nord-est

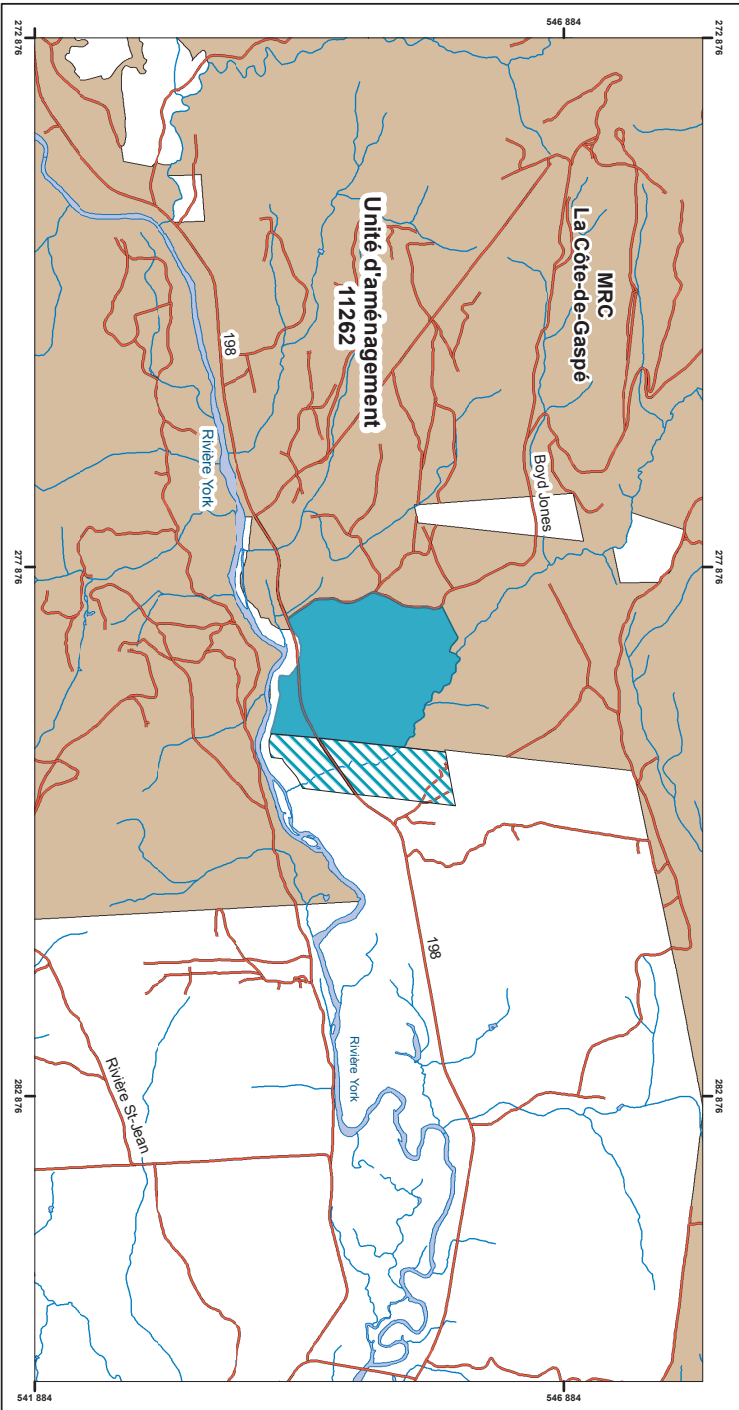
Canton : York

Partie non divisée

Forêt d'enseignement et de recherche (FER)

Demande d'agrandissement - Lots 40 et 41

Cégep de la Gaspésie et des Îles



- FER - Demande d'agrandissement – Lois 40 et 41
- Forêt d'enseignement et de recherche (FER), actuel
- Chemins forestiers
- Hydrographie linéaire
- Hydrographie surfacique
- Unité d'aménagement
- MRC

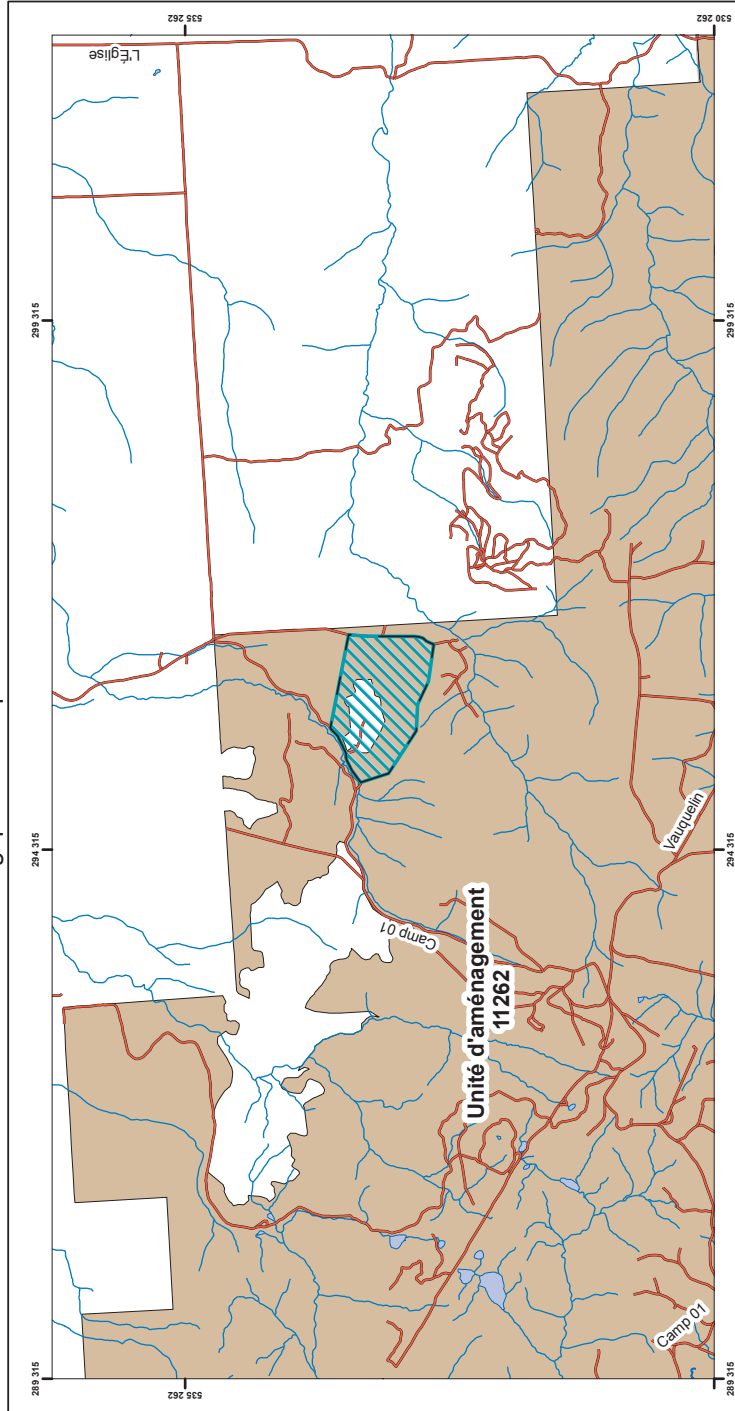
Projection cartographique
 NAD 1983 Québec; Lambert
Sources
 Base de données géographiques, MERN, 2020
 Base de données forestières, MFFP, 2020







Réalisation
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Direction générale secteur sud-est
 Direction de la gestion des forêts
 de la Gaspésie–les-Îles-de-la-Madeleine
 Caplan, 2021-01-18
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
 © Gouvernement du Québec

0 0.5 1 2
 km
 1:50 000



Forêt d'enseignement et de recherche (FER) Demande d'agrandissement – Le secteur de l'érablière Cégep de la Gaspésie et des Îles



-  FER - Demande d'agrandissement – Le secteur de l'érablière
-  Chemins forestiers
-  Hydrographie linéaire
-  Hydrographie surfacique
-  Unité d'aménagement
-  MRC

Projection cartographique
NAD 1983 Québec Lambert
Sources
Base de données géographiques, MERN, 2020
Base de données forestières, MFFP, 2020



Réalisation
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale secteur sud-est
Direction de la gestion des forêts
de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Caplan, 2021-01-18
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

